

# Dossier de candidature

## Offre d'achat d'un logement ancien

Cadre réservé à Néotoa

Offre reçue le :  à  h

Modalité de remise de l'offre :

### Informations générales

	Demandeur	Conjoint ou co-demandeur
Nom -Prénom	.....	.....
Nom de naissance	.....	.....
Date de naissance	.....	.....
Lieu de naissance	.....	.....
Nationalité	.....	.....
Adresse	..... .....	..... .....
Code postal	.....	.....
Commune	.....	.....
Téléphone	.....	.....
E-mail	.....	.....

Situation familiale  Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)

#### AUTRES PERSONNES À CHARGE FISCALE

Nom	Prénom	Date de naissance	Situation (écolier, collégien, lycéen, étudiant, autre ...)

## Situation professionnelle

	Demandeur	Conjoint ou co-demandeur
Intitulé du poste .....		
Employeur .....		

## Ressources mensuelles

	Demandeur	Conjoint ou co-demandeur	Autre personne du foyer
Revenus mensuels nets			
Autres revenus			
Retraite complémentaire nette			
Revenu fiscal de référence N-1			

## Apport personnel

Montant : .....

## Logement actuel

- Vous êtes
- Locataire d'un logement Néotoa
  - Propriétaire
  - Autres
  - Locataire HLM
  - Locataire d'un acteur privé

## Achat

- Résidence principale
- Résidence secondaire
- Investissement locatif ou familial

## Avez-vous déjà acquis :

- Un logement auprès d'un organisme Hlm (logement neuf en accession sociale ou logement ancien dans le cadre de la vente Hlm) :  OUI  NON
- Un logement locatif conventionné auprès d'une SEM ou de l'association foncière logement (AFL) :  OUI  NON

Rappel : « Lorsqu'une personne physique a acquis soit un logement auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré, soit un logement locatif appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 831-1, elle ne peut se porter acquéreur d'un autre logement appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ou appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 831-1, sous peine d'entacher de nullité le contrat de vente de cet autre logement. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas en cas de mobilité professionnelle impliquant un trajet de plus de soixante-dix kilomètres entre le nouveau lieu de travail et le logement, ou si le logement est devenu inadapté à la taille du ménage ou en cas de séparation du ménage, sous réserve de la revente préalable du logement précédemment acquis ». (art. L 443-11, IV, alinéa 2 du CCH).

## Pièces à fournir

**La demande et la date certaine de réception de l'offre ne sera prise en considération que lorsque toutes les pièces demandées ci-dessous auront été fournies**

Copie de la carte nationale d'identité de chaque demandeur	
Avis d'imposition de l'année N-1 (ou à défaut N-2)	
Copie du livret de famille si mariage, veuvage ou divorce	
Copie du certificat de PACS (si PACS)	
Copie de l'acte de divorce si la mention de divorce n'apparaît pas dans le livret de famille	
Dernière quittance de loyer	
3 derniers bulletins de salaire de chaque demandeur	
Offre d'achat d'un bien immobilier	
Attestation d'origine des fonds, si apport supérieur à 30 000€	

Le(s) demandeur(s) soussigné(s), certifie(nt) sur l'honneur la véracité des indications fournies dans le cadre de ce formulaire ainsi que de l'ensemble des pièces jointes y afférentes, sous peine de poursuites pénales.

Fait à ..... Le .....

Signatures :

Ces données sont destinées à l'organisme Néotoa pour pouvoir étudier votre demande d'acquisition. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen. » Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un mail à [venteancien@neotoa.fr](mailto:venteancien@neotoa.fr) ou par courrier à Néotoa - 41 boulevard de Verdun - 35 000 RENNES.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Ces données seront conservées jusqu'à signature de l'acte authentique du logement concerné.